



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 5 août 2020

Relais de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie à Mayotte pour l'année 2020 et mise à disposition des toitures des établissements scolaires du second degré auprès des porteurs de projets.

Décalage de la période d'éligibilité de la famille 1 pour Mayotte au 16 octobre 2020 à 15h.

Suite au décalage de la période d'éligibilité de la famille 1 par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire et situées dans les zones non interconnectées au titre de l'année 2020 pour Mayotte en date du 29 juillet 2020, la Préfecture de Mayotte informe les porteurs de projets du décalage de la date limite de réponse du relais de l'appel d'offres de la CRE et de la mise à disposition des toitures des établissements scolaires du second degré à Mayotte au **16 octobre 2020 à 15h** (heure de Mayotte), **pour la famille 1 uniquement.**

La période de réponse pour la famille 2 reste inchangée, à savoir jusqu'au 11 décembre 2020 à 15h (heure de Mayotte).

Conformément à la condition n°1 mentionnée au chapitre VI du relais de l'appel d'offres à Mayotte, un modèle d'attestation sur l'honneur est mis à disposition des porteurs de projets sur le site internet de la Préfecture de Mayotte.

Du fait de la crise sanitaire actuelle, ces dates sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives nationales et notamment concernant les délais imposés dans le cadre de l'appel d'offres de la CRE.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976